

Données générales administratives et modalités du déroulement des enquêtes publiques

I – Maître d’ouvrage et nature du projet

La Mairie de Châteauneuf du Pape est maître d’ouvrage
Le projet concerne l’acquisition de la parcelle I 416 afin de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune de Châteauneuf du Pape

II- – Déroulement des enquêtes publiques

5 Ouverture des enquêtes publiques

Monsieur Le Préfet de Vaucluse dans son arrêté du 9 avril 2019 prescrit l’ouverture de 2 enquêtes publiques conjointes (**annexe n° 1**).

- une enquête préalable à la déclaration d’utilité publique du projet d’acquisition de la parcelle I 416 afin de valoriser le patrimoine historique de la commune de Châteauneuf du Pape
- une enquête parcellaire en vue de déterminer la liste des parcelles à exproprier nécessaires à la réalisation de cette opération

6 Date et durée des enquêtes publiques conjointes

Durée de 19 jours consécutifs du 29 avril au 17 mai 2019

7 Désignation du commissaire enquêteur

Dans sa décision E 19000029/84 Monsieur Le Vice Président du Tribunal administratif de Nîmes désigne Monsieur Gérard BIDAULT, retraité de l’Education nationale, pour conduire ces 2 enquêtes publiques conjointes (**annexe n° 2**)

8 Mes activités

Prise du dossier à la Préfecture le 21 mars 2019

Visite du site concerné en présence de _____, responsable des Services foncier et juridique de la Mairie de Châteauneuf du Pape et de _____, propriétaire, le 10 mai 2019

Tenue de 3 permanences à la Mairie de Châteauneuf du Pape les

29 avril 2019 de 9h à 12h

10 mai 2019 de 14h à 17h

17 mai 2019 de 14h à 17h

Remise des rapports d’enquête à la Mairie de Châteauneuf du Pape le 20 mai 2019-

Envoi par voie postale des rapports d’enquête au TA de Nîmes le 20 mai 2019

5 Affichage et publicité

J'ai pu constater que ces formalités ont été accomplies dans le respect des dispositions légales en vigueur et des prescriptions de l'arrêté d'ouverture des enquêtes. A savoir :

- affichage au panneau officiel de la Mairie

-parutions dans la Presse

La Provence 18 avril et 30 avril 2019

Vaucluse matin 15 avril et 2 mai 2019

6 Mise à disposition du public du dossier et des registres d'enquête en Mairie

de Châteauneuf du Pape durant toute la durée des enquêtes aux heures et jours d'ouverture du secrétariat municipal

7 Clôture des enquêtes publiques

Monsieur Le Maire a clos les enquêtes publiques conjointes le 17 mai 2019 à 17h et signé les registres

8 Fréquentation du public

1 personne seulement

Composition du Dossier

- une brève notice explicative avec rappel des dispositions légales relatives à l'enquête publique parcellaire
- le plan parcellaire faisant apparaître la parcelle I 416 et reconnaissance des limites
- le relevé de propriété relatif à la parcelle I 416

Objet de l'enquête parcellaire

Menée conjointement avec l'enquête préalable de déclaration d'utilité publique elle vise à :

- identifier la parcelle I 416 susceptible d'acquisition par voie d'expropriation
- dresser à l'issu de l'enquête parcellaire un arrêté préfectoral de cessibilité permettant l'expropriation du bien nécessaire à la réalisation du projet

Description du projet

- acquisition de la parcelle I 416 jouxtant le château de Châteauneuf du Pape
- parcelle non entretenue par son propriétaire qui reste la seule entité foncière autour du château à ne pas être propriété municipale
- pour des raisons à la fois de sécurité et d'esthétique la Mairie souhaite l'acquérir
- le propriétaire d'alors, _____, n'a jamais répondu à la demande de la Mairie

Les co propriétaires actuels, _____, ne sont pas vendeurs et proposent une convention avec la Mairie qui pourrait disposer de la parcelle moyennant son entretien

Etat parcellaire

Seule la parcelle I 416 située en zone N du PLU, d'une superficie de 457 m2 est impactée par le projet

Le plan parcellaire

Le plan parcellaire à l'échelle 1/1500 , extrait du cadastre de la section I positionne la parcelle et identifie le propriétaire (**annexes n°3 et n°5**), _____, né le _____ à _____ et décédé _____, sont les actuels propriétaires. Chacun d'eux a été destinataire d'un courrier recommandé avec AR les informant de cette enquête parcellaire. (**annexe n°4**)

Avis des autorités administratives

Néant

Avis et observations du public

_____ précise que sa famille n'est pas vendeur mais propose une convention avec la Mairie permettant à celle ci d'en disposer moyennant son entretien

Mes observations, avis et conclusions

Le bien que la Mairie souhaite acquérir (parcelle I 416) est situé avec précision sur le plan parcellaire

Les propriétaires, _____ et _____ ont été clairement identifiés et avisés de l'ouverture de cette enquête parcellaire.

Le bien à acquérir correspond au strict besoin nécessaire à la réalisation du projet

Rien ne justifie la remise en cause de cette enquête

Cette enquête a été menée conformément au Code de l'expropriation et des prescriptions de l'arrêté d'ouverture de l'enquête

Dans ces conditions :

J'émet un **AVIS FAVORABLE** quant au projet d'enquête parcellaire relative à l'acquisition de la parcelle I 416

Fait à Cavaillon en 4 exemplaires le 20 mai 2019

Le commissaire enquêteur
Gérard BIDAULT

